Ville de Thurso

Rémunérations et allocations de dépenses des élus municipaux pour l'année 2025

Selon l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*, la municipalité doit diffuser sur son site Internet la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus municipaux.

			Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Benoît Lauzon	1.1	Maire	24 646	7 610	15 741	33
Mélanie Boyer	1.2	Maire	18 610	9 039	6 678	3 339
Philippe Boivin	1.3	Conseiller	9 305	4 520		
Daniel Lafleur	1.4	Conseiller	9 305	4 520		
Jason Carrière	1.5	Conseiller	1 939	942		
Tyna Matthews	1.6	Conseiller	1 551	753		
Robin Pilon	1.7	Conseiller	9 305	4 520		
Jean Denis	1.8	Conseiller	9 305	4 520		
Mélanie Boyer	1.9	Conseiller	3 102	1 507		
Gabriel Vallée-Marakis	1.10	Conseiller	1 551	753		
	2		88 619	38 684	22 419	3 372

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (exemples : MRC, régie, organisme public de transport).

* M. Benoit Lauzon a occupé le poste de maire jusqu'au 2 mai 2025.

** La rémunération du maire à la MRC de Papineau est à titre de préfet.

*** La rémunération de madame Boyer est à titre de représentante de la municipalité.

Normand Dupont
Greffier-Trésorier et Directeur général

Publié sur le site Web de la municipalité le 19 mai 2026

80050VILLE DE THURSO/02_admin gén/conseil municipal